



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**

→ TPSGC

10th Floor, 4900 Yonge Street /

10e étage, 4900 rue Yonge

Toronto

Ontario

M2N 6A6

**Revision to a Request for a Standing Offer**

**Révision à une demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada

Ontario Region

10th Floor, 4900 Yonge Street

Toronto

Ontario

M2N 6A6

<b>Title - Sujet</b> Moving Services - Office Furniture		
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E6TOR-19RM02/A		<b>Date</b> 2020-02-26
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E6TOR-19RM02		<b>Amendment No. - N° modif.</b> 006
<b>File No. - N° de dossier</b> TOR-9-42079 (024)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$TOR-024-7887		
<b>Date of Original Request for Standing Offer</b>		2020-01-24
<b>Date de la demande de l'offre à commandes originale</b>		
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2020-03-09</b>		<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Brewster, Shannon		<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> tor024
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (647) 273-1369 ( )		<b>FAX No. - N° de FAX</b> ( ) -
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>		
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>		
<b>Security - Sécurité</b> This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.		

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Acknowledgement copy required</b>	<b>Yes - Oui</b>	<b>No - Non</b>
<b>Accusé de réception requis</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer.</b> <b>Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.</b>		
<b>Signature</b>	<b>Date</b>	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
<b>For the Minister - Pour le Ministre</b>		

## MODIFICATION N° 006 À L'INVITATION À SOUMISSIONNER

La présente modification n° 006 à l'invitation à soumissionner vise à :

- 1) publier les réponses aux questions reçues liées à l'invitation à soumissionner; et
- 2) modifier l'invitation à soumissionner.

\*\*\*\*\*

- 1) Des réponses ont été fournies aux questions suivantes :

### QUESTION 1 :

« Pour obtenir la note maximale pour le critère C6, un soumissionnaire doit démontrer qu'il possède 4 véhicules alimentés par un carburant de remplacement. Au mieux, les entreprises de déménagement de bureaux pourraient avoir un véhicule à carburant de remplacement dans leur parc de véhicules, car l'industrie du camion n'a pas encore rattrapé celle de l'automobile dans ce domaine. Serait-ce donc possible de revoir les exigences du critère C6? »

### RÉPONSE 1 :

Voir la modification ci-après.

### QUESTION 2 :

« Pour obtenir la note maximale pour le critère C2, un soumissionnaire doit démontrer qu'il a 10 installateurs agréés pour les meubles de 10 fournisseurs de systèmes. Les installateurs des entreprises de déménagement de bureaux ont normalement de l'expérience avec la plupart sinon la totalité des systèmes des fournisseurs indiqués, mais n'ont toutefois aucun agrément. Serait-ce donc possible de revoir les exigences du critère C2? »

### RÉPONSE 2 :

Les installateurs doivent être agréés pour la présente offre à commandes. Voir la modification ci-après où l'on réduit le nombre d'installateurs agréés requis.

### QUESTION 3 :

« Peu d'entreprises de déménagement de bureaux auraient près de 10 installateurs agréés précisément pour les 10 systèmes indiqués au critère C2, car cette demande serait plutôt liée aux exigences de garantie du fabricant d'équipement d'origine et des revendeurs. Serait-ce donc possible de revoir ce critère afin d'y inclure l'expérience du personnel et le nombre de projets comprenant le désassemblage et le réassemblage de mobilier de bureau? »

### RÉPONSE 3 :

Les clients doivent conserver la garantie des meubles qui seront déménagés, et c'est pourquoi il est nécessaire d'avoir un installateur agréé. Voir la modification ci-après où l'on réduit le nombre d'installateurs agréés requis.

### QUESTION 4 :

« Nous ne sommes pas certains de ce que l'on entend par conducteur de classe B? Puisque des camions porteurs et de 5 tonnes avec hayon élévateur sont généralement utilisés pour les déménagements de bureaux, serait-il possible de clarifier ce que l'on veut dire par conducteur de classe A et de classe B? »

### RÉPONSE 4 :

Voir la modification ci-après.

2) Modification à l'invitation à soumissionner:

2a. À la partie 4 – **Procédures d'évaluation et méthode de sélection** de la demande d'offres à commandes :

**Supprimer :** l'article 4.4 (a) dans son intégralité; et

**Insérer :** Pour être déclarée recevable, une offre doit :

- (i) respecter toutes les exigences de la demande d'offres à commandes (DOC);
- (ii) satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires;
- (iii) obtenir la note globale minimale requise de 39 points aux critères d'évaluation techniques qui sont assujettis à une cotation numérique.

2b. À la partie 7, A, de la demande d'offres à commandes, « **Offre à Commandes** »,

**Supprimer :** Article 7.4.1, dans son intégralité; et

**Insérer :** Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées et les services être rendus du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, inclusivement. .

2c. À l'annexe F de la partie 4 de la demande d'offres à commandes, « **Critères techniques obligatoires d'évaluation** »,

**Supprimer :** Article 2 – Critères techniques cotés (Révision 1), dans son intégralité; et

**Insérer :** Article 2 – Critères techniques cotés (Révision 2). (voir ci-dessous)

2d. À l'annexe A, de la demande d'offres à commandes, « **Énoncé des travaux** »,

**Insérer :** Point 3.8 Les entrepreneurs doivent s'assurer que tous leurs conducteurs possèdent les permis requis pour se trouver au volant des véhicules qu'ils conduisent.

2e. À l'annexe B, de la demande d'offres à commandes, « **Base de Paiement** »,

**Supprimer :** Annexe B – Base de Paiement, dans son intégralité; et

**Insérer :** Annexe B – Base de Paiement (Révision 1). (voir ci-dessous)

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.**

## 2. Critères techniques cotés (Révision 2)

Les critères cotés seront utilisés pour évaluer chaque offre qui satisfait à chacun des critères obligatoires. Il est conseillé aux offrants de traiter chacun des critères dans leur ordre de présentation, et de manière suffisamment approfondie, à même leur offre, pour permettre une évaluation complète. L'évaluation sera fondée uniquement sur les renseignements qui figurent dans l'offre.

Seules les offres qui répondent à tous les critères obligatoires et qui obtiennent (ou dépassent) ensuite la note minimale pour les critères techniques cotés seront prises en compte pour l'émission d'une offre à commandes principale et régionale. Les offres n'obtenant pas le nombre de points minimum requis seront jugées non recevables.

N°	Critères cotés	Nombre max. de points	N° de page de la proposition
<b>C1</b>	<p>L'Offrant doit démontrer qu'il a des projets, au cours des deux dernières années, de montage et démontage de mobilier de bureau lors de déménagements de commerces ou de bureaux comptant au moins dix employés.</p> <p>*Les renseignements suivants devraient être fournis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nom du projet;</li> <li>- durée du projet, dates de début et de fin;</li> <li>- brève description des services fournis pour ce qui est du montage et du démontage de meubles de systèmes de bureau;</li> <li>- nombre d'employés déménagés;</li> <li>- nombre de ressources affectées au projet et titre de chacune d'entre elles (titre au sein de l'équipe de déménagement);</li> <li>- coordonnées d'une personne-ressource (nom et numéro de téléphone ou adresse électronique) pour chaque projet mentionné en référence, qui pourrait être contactée ou non.</li> </ul> <p><i>Si aucune personne-ressource n'est fournie pour un projet indiqué en référence, aucun point ne sera accordé pour ce dernier. Si la personne-ressource ne peut pas être jointe, le soumissionnaire aura une occasion de fournir de nouvelles coordonnées dans les 2 jours qui suivent la demande du responsable de l'offre à commandes.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Quatre (4) points sont accordés pour chaque projet, jusqu'à un maximum de vingt (20) points.</li> </ul>	<b>20</b>	

<b>C2</b>	<p>L'offrant doit démontrer qu'il est en mesure de fournir les services d'installateurs certifiés* pour les systèmes de mobilier suivants. Les installateurs certifiés doivent être approuvés par le fabricant indiqué ou les revendeurs autorisés et être formés pour le montage de ces produits, et ils doivent préserver toutes les garanties du fabricant, s'il y a lieu.</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Teknion</li><li>2. Steelcase</li><li>3. Corcan</li><li>4. Haworth</li><li>5. Herman Miller</li><li>6. Precision</li><li>7. Global</li><li>8. Knoll</li></ol> <p>*L'offrant doit fournir une preuve de la certification valide de l'installateur pour chaque système de mobilier indiqué afin d'obtenir les points.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un (1) point est accordé pour chaque installateur de système de mobilier certifié, jusqu'à un maximum de eight (8) points.</li></ul>	<b>8</b>	
<b>C3</b>	<p>L'offrant doit démontrer qu'il possède des camions porteurs supplémentaires qui respectent ou dépassent les exigences obligatoires énoncées au critère O5.</p> <p>On entend par « camion porteur » un camion ayant une capacité de charge de cinq tonnes.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Deux (2) points sont accordés pour chaque camion porteur, jusqu'à un maximum de six (6) points.</li></ul> <p><i>*Les camions proposés au critère O5 ne seront pas pris en compte pour l'évaluation de ce critère.</i></p>	<b>6</b>	

<b>C4</b>	<p>L'offrant doit démontrer qu'il possède des fourgonnettes qui respectent ou dépassent les exigences obligatoires énoncées au critère O5.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux (2) points sont accordés pour chaque fourgonnette, jusqu'à un maximum de six (6) points.</li> </ul> <p><i>*La fourgonnette proposée au critère O5 ne sera pas prise en compte pour l'évaluation de ce critère.</i></p>	<b>6</b>	
<b>C5</b>	<p>L'offrant doit démontrer que les produits d'emballage suivants ont été fabriqués avec des matériaux biodégradables ou recyclés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boîtes en carton</li> <li>- Conteneurs de plastique</li> </ul> <p>Afin de recevoir l'ensemble des points, l'offrant doit fournir une preuve pour ce critère. Cette preuve peut comprendre, sans s'y limiter, la documentation du fournisseur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cinq (5) points sont accordés pour chaque produit d'emballage, jusqu'à concurrence de dix (10) points.</li> </ul>	<b>10</b>	
<b>C6</b>	<p>L'Offrant doit démontrer que son parc de véhicules se compose d'un véhicule alimenté à l'électricité, tel qu'un véhicule alimenté électriquement ou alimenté au biodiesel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui = deux (2) points</li> <li>• Non = aucun (0) point</li> </ul>	<b>2</b>	
<b>C7</b>	<p>L'offrant doit démontrer qu'il utilise un hayon élévateur à batterie ou une autre option qui n'exige pas que le moteur soit en marche.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oui = deux (2) points</li> <li>• Non = aucun (0) point</li> </ul>	<b>2</b>	
<b>C8</b>	<p>L'offrant doit démontrer qu'il propose des solutions de rechange sans plastique au film à bulles d'air. Les solutions de rechange pourraient comprendre du papier à bulle cannelé, du papier d'emballage écologique ou du papier kraft dentelé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un (1) point est accordé par solution de rechange, pour un maximum de trois (3) points.</li> </ul>	<b>3</b>	
<b>Pointage maximal :</b>		<b>57</b>	
<b>Note minimale de passage :</b>		<b>39</b>	

**ANNEXE B****BASE DE PAIEMENT (Révision 1)****1. Période de l'offre à commandes :** Trois ans, du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2023 inclusivement.

Voici la période de l'offre à commandes pour chaque année :

Année 1 – du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 inclusivementAnnée 2 - du 1<sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022 inclusivementAnnée 3 - du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 inclusivement**2. Location d'équipement et fournitures**

La location d'équipement et les fournitures (ne figurant pas à l'article 8 de l'énoncé des travaux) seront facturées au coût réel sans majoration.

**2.1 Services de déménagement non précisés**

Les services de déménagement non précisés dans l'offre à commandes qui doivent être fournis par l'offrant (sauf les services gratuits) seront facturés selon la liste de prix de l'offrant.

**3. Taux**

Les taux indiqués aux présentes sont des prix unitaires fermes en dollars canadiens; ils comprennent les droits de douane canadiens, mais excluent la taxe sur les produits et services (TPS) ou la taxe de vente harmonisée (TVH), le cas échéant.

**3.1 Emplacements et limites des secteurs****3.1.1 Emplacement n° 1: Nord-Ouest (NO)** – Grande région de Thunder Bay, Rainy River, Kenora, Dryden et Sioux Lookout.

			A	B	C	D	E
N°	Catégorie de la main-d'œuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité	Utilisation estimée par année	Année 1 (firm prix unitaire)	Année 2 (firm prix unitaire)	Année 3 (firm prix unitaire)	Prix calculé [taxes applicables en sus] (AxB)+(AxC)+(AxD)
<b>1. Coût de mobilisation et de démobilitation:</b>							
1.1	Tous les frais de transport de l'équipement et du personnel à destination et en provenance du lieu de travail (de porte à porte), y compris le temps de déplacement pour le personnel ainsi que le véhicule et le chauffeur pour se rendre sur les lieux.	Taux fixe par véhicule par jour	8 jours	\$	\$	\$	\$
<b>2. Main-d'œuvre :</b>							
2.1	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, durant les heures normales de travail : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$

2.2	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$
2.3	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
2.4	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
<b>3. Véhicule :</b>							
3.1	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.2	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

3.3	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	3 heures	\$	\$	\$	\$
3.4	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.5	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
3.6	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
<b>4. Matériaux :</b>							
4.1	Boîtes de carton standard 2 p <sup>3</sup>	Par boîte	600 unités	\$	\$	\$	\$
4.2	Location – Bacs en plastique réguliers avec couvercle	Chacun/ par jour	250 unités	\$	\$	\$	\$
4.3	Ruban d'emballage de 3 po x 1-7/8 po de largeur, rouleau de 66 m	Par rouleau	60 unités	\$	\$	\$	\$

4.4	Étiquettes d'emballage, 12 étiquettes de 3 po (l) x 2 po (h) par feuille	Par feuille	125 unités	\$	\$	\$	\$
4.5	Fournitures d'emballage particulières : 1. Film à bulles d'air 2. Ruban double face 3. Emballage moulant 4. Sacs pour clavier 5. Attaches et ancrages 6. Attaches des bacs	1) /rouleau 2) /rouleau 3) /rouleau 4) /chacun 5) /sac 6) /chacun	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation
4.6	Frais de livraison : Livraison du matériel d'emballage, des boîtes, des bacs, etc.	Prix par lot	8 lots	\$	\$	\$	\$

**5. Installation du système :**

5.1	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.2	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.3	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.4	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

6. Installations d'entreposage :							
6.1	Indiquer l'emplacement des installations d'entreposage :  Adresse: *1 000 pi2 Superficie d'entreposage estimative pour chaque déménagement  - Toute période inférieure à un mois fera l'objet d'un calcul au prorata sur une base hebdomadaire.	pi2/mois	40 déménagements par mois*	\$	\$	\$	\$
<b>Prix calculé total pour l'emplacement n° 1 :</b>							\$

**Remarque : Toutes les lignes et rangées surlignées en gris seront retirées au moment de la délivrance de l'offre à commandes.**

### 3.1.2 Emplacement n° 2: Nord-Est 1 (NE 1) – Grande région de Sault Ste. Marie

			A	B	C	D	E
N°	Catégorie de la main-d'œuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité	Utilisation estimée par année	Année 1 (firm prix unitaire)	Année 2 (firm prix unitaire)	Année 3 (firm prix unitaire)	Prix calculé [taxes applicables en sus] (AxB)+(AxC)+(AxD)
<b>1. Coût de mobilisation et de démobilisation:</b>							
1.1	Tous les frais de transport de l'équipement et du personnel à destination et en provenance du lieu de travail (de porte à porte), y compris le temps de déplacement pour le personnel ainsi que le véhicule et le chauffeur pour se rendre sur les lieux.	Taux fixe par véhicule par jour	8 jours	\$	\$	\$	\$
<b>2. Main-d'œuvre :</b>							
2.1	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, durant les heures normales de travail : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$

2.2	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$
2.3	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
2.4	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
<b>3. Véhicule :</b>							
3.1	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.2	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

3.3	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	3 heures	\$	\$	\$	\$
3.4	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.5	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
3.6	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
<b>4. Matériaux :</b>							
4.1	Boîtes de carton standard 2 p <sup>3</sup>	Par boîte	600 unités	\$	\$	\$	\$
4.2	Location – Bacs en plastique réguliers avec couvercle	Chacun/ par jour	250 unités	\$	\$	\$	\$
4.3	Ruban d'emballage de 3 po x 1-7/8 po de largeur, rouleau de 66 m	Par rouleau	60 unités	\$	\$	\$	\$

4.4	Étiquettes d'emballage, 12 étiquettes de 3 po (l) x 2 po (h) par feuille	Par feuille	125 unités	\$	\$	\$	\$
4.5	Fournitures d'emballage particulières : 1. Film à bulles d'air 2. Ruban double face 3. Emballage moulant 4. Sacs pour clavier 5. Attaches et ancrages 6. Attaches des bacs	1. /rouleau 2. /rouleau 3. /rouleau 4. /chacun 5. /sac 6. /chacun	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation
4.6	Frais de livraison : Livraison du matériel d'emballage, des boîtes, des bacs, etc.	Prix par lot	8 lots	\$	\$	\$	\$

**5. Installation du système :**

5.1	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.2	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.3	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.4	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

6. Installations d'entreposage :							
6.1	Indiquer l'emplacement des installations d'entreposage :  Adresse: *1 000 pi2 Superficie d'entreposage estimative pour chaque déménagement  - Toute période inférieure à un mois fera l'objet d'un calcul au prorata sur une base hebdomadaire.	pi2/mois	40 déménagements par mois*	\$	\$	\$	\$
<b>Prix calculé total pour l'emplacement n° 2 :</b>							\$

**Remarque : Toutes les lignes et rangées surlignées en gris seront retirées au moment de la délivrance de l'offre à commandes.**

**3.1.3 Emplacement n° 3: Nord-Est 2 (NE 2) – À l'est jusqu'à North Bay, à l'ouest jusqu'à Sudbury, au nord jusqu'à Nipissing, Timmins, Kirkland Lake et Kapuskasing, et au sud jusqu'à la rivière des Français.**

			A	B	C	D	E
N°	Catégorie de la main-d'œuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité	Utilisation estimée par année	Année 1 (firm prix unitaire)	Année 2 (firm prix unitaire)	Année 3 (firm prix unitaire)	Prix calculé [taxes applicables en sus] (AxB)+(AxC)+(AxD)
<b>1. Coût de mobilisation et de démobilitation:</b>							
1.1	Tous les frais de transport de l'équipement et du personnel à destination et en provenance du lieu de travail (de porte à porte), y compris le temps de déplacement pour le personnel ainsi que le véhicule et le chauffeur pour se rendre sur les lieux.	Taux fixe par véhicule par jour	8 jours	\$	\$	\$	\$
<b>2. Main-d'œuvre :</b>							
2.1	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, durant les heures normales de travail : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$

2.2	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$
2.3	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
2.4	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
<b>3. Véhicule :</b>							
3.1	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.2	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

3.3	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	3 heures	\$	\$	\$	\$
3.4	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.5	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
3.6	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
<b>4. Matériaux :</b>							
4.1	Boîtes de carton standard 2 p <sup>3</sup>	Par boîte	600 unités	\$	\$	\$	\$
4.2	Location – Bacs en plastique réguliers avec couvercle	Chacun/ par jour	250 unités	\$	\$	\$	\$
4.3	Ruban d'emballage de 3 po x 1-7/8 po de largeur, rouleau de 66 m	Par rouleau	60 unités	\$	\$	\$	\$

4.4	Étiquettes d'emballage, 12 étiquettes de 3 po (l) x 2 po (h) par feuille	Par feuille	125 unités	\$	\$	\$	\$
4.5	Fournitures d'emballage particulières : 1. Film à bulles d'air 2. Ruban double face 3. Emballage moulant 4. Sacs pour clavier 5. Attaches et ancrages 6. Attaches des bacs	1. /rouleau 2. /rouleau 3. /rouleau 4. /chacun 5. /sac 6. /chacun	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation
4.6	Frais de livraison : Livraison du matériel d'emballage, des boîtes, des bacs, etc.	Prix par lot	8 lots	\$	\$	\$	\$

**5. Installation du système :**

5.1	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.2	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.3	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.4	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

6. Installations d'entreposage :							
6.1	Indiquer l'emplacement des installations d'entreposage :  Adresse: *1 000 pi2 Superficie d'entreposage estimative pour chaque déménagement  - Toute période inférieure à un mois fera l'objet d'un calcul au prorata sur une base hebdomadaire.	pi2/mois	40 déménagements par mois*	\$	\$	\$	\$
<b>Prix calculé total pour l'emplacement n° 3 :</b>							\$

**Remarque : Toutes les lignes et rangées surlignées en gris seront retirées au moment de la délivrance de l'offre à commandes.**

### 3.1.4 Emplacement n° 4: Nord-Est 3 (NE 3) –Pembroke, Petawawa et Renfrew.

N°	Catégorie de la main-d'œuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité	A Utilisation estimée par année	B Année 1 (firm prix unitaire)	C Année 2 (firm prix unitaire)	D Année 3 (firm prix unitaire)	E Prix calculé [taxes applicables en sus] (AxB)+(AxC)+(AxD)
<b>1. Coût de mobilisation et de démobilisation:</b>							
1.1	Tous les frais de transport de l'équipement et du personnel à destination et en provenance du lieu de travail (de porte à porte), y compris le temps de déplacement pour le personnel ainsi que le véhicule et le chauffeur pour se rendre sur les lieux.	Taux fixe par véhicule par jour	8 jours	\$	\$	\$	\$
<b>2. Main-d'œuvre :</b>							
2.1	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, durant les heures normales de travail : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$

2.2	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$
2.3	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
2.4	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
<b>3. Véhicule :</b>							
3.1	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.2	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

3.3	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	3 heures	\$	\$	\$	\$
3.4	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.5	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
3.6	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
<b>4. Matériaux :</b>							
4.1	Boîtes de carton standard 2 p <sup>3</sup>	Par boîte	600 unités	\$	\$	\$	\$
4.2	Location – Bacs en plastique réguliers avec couvercle	Chacun/ par jour	250 unités	\$	\$	\$	\$
4.3	Ruban d'emballage de 3 po x 1-7/8 po de largeur, rouleau de 66 m	Par rouleau	60 unités	\$	\$	\$	\$

4.4	Étiquettes d'emballage, 12 étiquettes de 3 po (l) x 2 po (h) par feuille	Par feuille	125 unités	\$	\$	\$	\$
4.5	Fournitures d'emballage particulières : 1. Film à bulles d'air 2. Ruban double face 3. Emballage moulant 4. Sacs pour clavier 5. Attaches et ancrages 6. Attaches des bacs	1. /rouleau 2. /rouleau 3. /rouleau 4. /chacun 5. /sac 6. /chacun	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation
4.6	Frais de livraison : Livraison du matériel d'emballage, des boîtes, des bacs, etc.	Prix par lot	8 lots	\$	\$	\$	\$

**5. Installation du système :**

5.1	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.2	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.3	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.4	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

6. Installations d'entreposage :							
6.1	Indiquer l'emplacement des installations d'entreposage :  Adresse: *1 000 pi2 Superficie d'entreposage estimative pour chaque déménagement  - Toute période inférieure à un mois fera l'objet d'un calcul au prorata sur une base hebdomadaire.	pi2/mois	40 déménagements par mois*	\$	\$	\$	\$
<b>Prix calculé total pour l'emplacement n° 4 :</b>							\$

**Remarque : Toutes les lignes et rangées surlignées en gris seront retirées au moment de la délivrance de l'offre à commandes.**

**3.1.5 Emplacement n° 5: Sud-Est 1 (SE 1) – À l'est jusqu'à Cornwall, à l'ouest jusqu'à Smith Falls, au nord jusqu'à Hawkesbury et au sud jusqu'à Brockville, à l'exclusion de la région de la capitale nationale.**

			A	B	C	D	E
N°	Catégorie de la main-d'œuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité	Utilisation estimée par année	Année 1 (firm prix unitaire)	Année 2 (firm prix unitaire)	Année 3 (firm prix unitaire)	Prix calculé [taxes applicables en sus] (AxB)+(AxC)+(AxD)
<b>1. Coût de mobilisation et de démobilitation:</b>							
1.1	Tous les frais de transport de l'équipement et du personnel à destination et en provenance du lieu de travail (de porte à porte), y compris le temps de déplacement pour le personnel ainsi que le véhicule et le chauffeur pour se rendre sur les lieux.	Taux fixe par véhicule par jour	8 jours	\$	\$	\$	\$
<b>2. Main-d'œuvre :</b>							
2.1	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, durant les heures normales de travail : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$

2.2	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$
2.3	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
2.4	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
<b>3. Véhicule :</b>							
3.1	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.2	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

3.3	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	3 heures	\$	\$	\$	\$
3.4	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.5	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
3.6	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
<b>4. Matériaux :</b>							
4.1	Boîtes de carton standard 2 p <sup>3</sup>	Par boîte	600 unités	\$	\$	\$	\$
4.2	Location – Bacs en plastique réguliers avec couvercle	Chacun/ par jour	250 unités	\$	\$	\$	\$
4.3	Ruban d'emballage de 3 po x 1-7/8 po de largeur, rouleau de 66 m	Par rouleau	60 unités	\$	\$	\$	\$

4.4	Étiquettes d'emballage, 12 étiquettes de 3 po (l) x 2 po (h) par feuille	Par feuille	125 unités	\$	\$	\$	\$
4.5	Fournitures d'emballage particulières : 1. Film à bulles d'air 2. Ruban double face 3. Emballage moulant 4. Sacs pour clavier 5. Attaches et ancrages 6. Attaches des bacs	1. /rouleau 2. /rouleau 3. /rouleau 4. /chacun 5. /sac 6. /chacun	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation
4.6	Frais de livraison : Livraison du matériel d'emballage, des boîtes, des bacs, etc.	Prix par lot	8 lots	\$	\$	\$	\$

**5. Installation du système :**

5.1	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.2	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.3	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.4	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

6. Installations d'entreposage :							
6.1	Indiquer l'emplacement des installations d'entreposage :  Adresse: *1 000 pi2 Superficie d'entreposage estimative pour chaque déménagement  - Toute période inférieure à un mois fera l'objet d'un calcul au prorata sur une base hebdomadaire.	pi2/mois	40 déménagements par mois*	\$	\$	\$	\$
<b>Prix calculé total pour l'emplacement n° 5 :</b>							\$

**Remarque : Toutes les lignes et rangées surlignées en gris seront retirées au moment de la délivrance de l'offre à commandes.**

**3.1.6 Emplacement n° 6: Sud-Est 2 (SE 2) – À l'est jusqu'à Kingston, à l'ouest jusqu'à Peterborough et Lindsay, au nord jusqu'à Madoc et au sud jusqu'à Port Hope et Cobourg, à l'exclusion de la capitale nationale.**

			A	B	C	D	E
N°	Catégorie de la main-d'œuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité	Utilisation estimée par année	Année 1 (firm prix unitaire)	Année 2 (firm prix unitaire)	Année 3 (firm prix unitaire)	Prix calculé [taxes applicables en sus] (AxB)+(AxC)+(AxD)
<b>1. Coût de mobilisation et de démobilitation:</b>							
1.1	Tous les frais de transport de l'équipement et du personnel à destination et en provenance du lieu de travail (de porte à porte), y compris le temps de déplacement pour le personnel ainsi que le véhicule et le chauffeur pour se rendre sur les lieux.	Taux fixe par véhicule par jour	8 jours	\$	\$	\$	\$
<b>2. Main-d'œuvre :</b>							
2.1	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, durant les heures normales de travail : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$

2.2	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$
2.3	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
2.4	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
<b>3. Véhicule :</b>							
3.1	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.2	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

3.3	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	3 heures	\$	\$	\$	\$
3.4	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.5	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
3.6	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
<b>4. Matériaux :</b>							
4.1	Boîtes de carton standard 2 p <sup>3</sup>	Par boîte	600 unités	\$	\$	\$	\$
4.2	Location – Bacs en plastique réguliers avec couvercle	Chacun/ par jour	250 unités	\$	\$	\$	\$
4.3	Ruban d'emballage de 3 po x 1-7/8 po de largeur, rouleau de 66 m	Par rouleau	60 unités	\$	\$	\$	\$

4.4	Étiquettes d'emballage, 12 étiquettes de 3 po (l) x 2 po (h) par feuille	Par feuille	125 unités	\$	\$	\$	\$
4.5	Fournitures d'emballage particulières : 1. Film à bulles d'air 2. Ruban double face 3. Emballage moulant 4. Sacs pour clavier 5. Attaches et ancrages 6. Attaches des bacs	1. /rouleau 2. /rouleau 3. /rouleau 4. /chacun 5. /sac 6. /chacun	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation
4.6	Frais de livraison : Livraison du matériel d'emballage, des boîtes, des bacs, etc.	Prix par lot	8 lots	\$	\$	\$	\$

**5. Installation du système :**

5.1	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.2	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.3	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.4	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

6. Installations d'entreposage :							
6.1	Indiquer l'emplacement des installations d'entreposage :  Adresse: *1 000 pi2 Superficie d'entreposage estimative pour chaque déménagement  - Toute période inférieure à un mois fera l'objet d'un calcul au prorata sur une base hebdomadaire.	pi2/mois	40 déménagements par mois*	\$	\$	\$	\$
<b>Prix calculé total pour l'emplacement n° 6 :</b>							\$

**Remarque : Toutes les lignes et rangées surlignées en gris seront retirées au moment de la délivrance de l'offre à commandes.**

**3.1.7 Emplacement n° 7: Sud-Est 3 (SE 3) – À l'est jusqu'à Bracebridge, à l'ouest jusqu'à Tobermory et Owen Sound, au nord jusqu'à Parry Sound et au sud jusqu'à Borden, y compris Barrie et Collingwood.**

			A	B	C	D	E
N°	Catégorie de la main-d'œuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité	Utilisation estimée par année	Année 1 (firm prix unitaire)	Année 2 (firm prix unitaire)	Année 3 (firm prix unitaire)	Prix calculé [taxes applicables en sus] (AxB)+(AxC)+(AxD)
<b>1. Coût de mobilisation et de démobilisation:</b>							
1.1	Tous les frais de transport de l'équipement et du personnel à destination et en provenance du lieu de travail (de porte à porte), y compris le temps de déplacement pour le personnel ainsi que le véhicule et le chauffeur pour se rendre sur les lieux.	Taux fixe par véhicule par jour	8 jours	\$	\$	\$	\$
<b>2. Main-d'œuvre :</b>							
2.1	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, durant les heures normales de travail : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$

2.2	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$
2.3	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
2.4	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
<b>3. Véhicule :</b>							
3.1	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.2	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

3.3	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	3 heures	\$	\$	\$	\$
3.4	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.5	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
3.6	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
<b>4. Matériaux :</b>							
4.1	Boîtes de carton standard 2 p <sup>3</sup>	Par boîte	600 unités	\$	\$	\$	\$
4.2	Location – Bacs en plastique réguliers avec couvercle	Chacun/ par jour	250 unités	\$	\$	\$	\$
4.3	Ruban d'emballage de 3 po x 1-7/8 po de largeur, rouleau de 66 m	Par rouleau	60 unités	\$	\$	\$	\$

4.4	Étiquettes d'emballage, 12 étiquettes de 3 po (l) x 2 po (h) par feuille	Par feuille	125 unités	\$	\$	\$	\$
4.5	Fournitures d'emballage particulières : 1. Film à bulles d'air 2. Ruban double face 3. Emballage moulant 4. Sacs pour clavier 5. Attaches et ancrages 6. Attaches des bacs	1. /rouleau 2. /rouleau 3. /rouleau 4. /chacun 5. /sac 6. /chacun	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation
4.6	Frais de livraison : Livraison du matériel d'emballage, des boîtes, des bacs, etc.	Prix par lot	8 lots	\$	\$	\$	\$

**5. Installation du système :**

5.1	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.2	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.3	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.4	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

6. Installations d'entreposage :							
6.1	Indiquer l'emplacement des installations d'entreposage :  Adresse: *1 000 pi2 Superficie d'entreposage estimative pour chaque déménagement  - Toute période inférieure à un mois fera l'objet d'un calcul au prorata sur une base hebdomadaire.	pi2/mois	40 déménagements par mois*	\$	\$	\$	\$
<b>Prix calculé total pour l'emplacement n° 7 :</b>							\$

**Remarque : Toutes les lignes et rangées surlignées en gris seront retirées au moment de la délivrance de l'offre à commandes.**

**3.1.8 Emplacement n° 8: Sud-Ouest 1 (SO 1) – À l'est jusqu'à Niagara Falls, à l'ouest jusqu'à Brantford, au nord jusqu'à Hamilton et Burlington, et au sud jusqu'au lac Érié.**

			A	B	C	D	E
N°	Catégorie de la main-d'œuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité	Utilisation estimée par année	Année 1 (firm prix unitaire)	Année 2 (firm prix unitaire)	Année 3 (firm prix unitaire)	Prix calculé [taxes applicables en sus] (AxB)+(AxC)+(AxD)
<b>1. Coût de mobilisation et de démobilitation:</b>							
1.1	Tous les frais de transport de l'équipement et du personnel à destination et en provenance du lieu de travail (de porte à porte), y compris le temps de déplacement pour le personnel ainsi que le véhicule et le chauffeur pour se rendre sur les lieux.	Taux fixe par véhicule par jour	8 jours	\$	\$	\$	\$
<b>2. Main-d'œuvre :</b>							
2.1	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, durant les heures normales de travail : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$

2.2	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$
2.3	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
2.4	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
<b>3. Véhicule :</b>							
3.1	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.2	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

3.3	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	3 heures	\$	\$	\$	\$
3.4	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.5	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
3.6	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
<b>4. Matériaux :</b>							
4.1	Boîtes de carton standard 2 p <sup>3</sup>	Par boîte	600 unités	\$	\$	\$	\$
4.2	Location – Bacs en plastique réguliers avec couvercle	Chacun/ par jour	250 unités	\$	\$	\$	\$
4.3	Ruban d'emballage de 3 po x 1-7/8 po de largeur, rouleau de 66 m	Par rouleau	60 unités	\$	\$	\$	\$

4.4	Étiquettes d'emballage, 12 étiquettes de 3 po (l) x 2 po (h) par feuille	Par feuille	125 unités	\$	\$	\$	\$
4.5	Fournitures d'emballage particulières : 1. Film à bulles d'air 2. Ruban double face 3. Emballage moulant 4. Sacs pour clavier 5. Attaches et ancrages 6. Attaches des bacs	1. /rouleau 2. /rouleau 3. /rouleau 4. /chacun 5. /sac 6. /chacun	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation
4.6	Frais de livraison : Livraison du matériel d'emballage, des boîtes, des bacs, etc.	Prix par lot	8 lots	\$	\$	\$	\$

**5. Installation du système :**

5.1	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.2	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.3	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.4	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

6. Installations d'entreposage :							
6.1	Indiquer l'emplacement des installations d'entreposage :  Adresse: *1 000 pi2 Superficie d'entreposage estimative pour chaque déménagement  - Toute période inférieure à un mois fera l'objet d'un calcul au prorata sur une base hebdomadaire.	pi2/mois	40 déménagements par mois*	\$	\$	\$	\$
<b>Prix calculé total pour l'emplacement n° 8 :</b>							\$

**Remarque : Toutes les lignes et rangées surlignées en gris seront retirées au moment de la délivrance de l'offre à commandes.**

**3.1.9 Emplacement n° 9: Sud-Ouest 2 (SO 2) – À l'est jusqu'à Guelph, à l'ouest jusqu'à London et St. Thomas, au nord jusqu'à Goderich et Fergus, et au sud jusqu'au lac Érié.**

			A	B	C	D	E
N°	Catégorie de la main-d'œuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité	Utilisation estimée par année	Année 1 (firm prix unitaire)	Année 2 (firm prix unitaire)	Année 3 (firm prix unitaire)	Prix calculé [taxes applicables en sus] (AxB)+(AxC)+(AxD)
<b>1. Coût de mobilisation et de démobilitation:</b>							
1.1	Tous les frais de transport de l'équipement et du personnel à destination et en provenance du lieu de travail (de porte à porte), y compris le temps de déplacement pour le personnel ainsi que le véhicule et le chauffeur pour se rendre sur les lieux.	Taux fixe par véhicule par jour	8 jours	\$	\$	\$	\$
<b>2. Main-d'œuvre :</b>							
2.1	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, durant les heures normales de travail : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$

2.2	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$
2.3	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
2.4	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
<b>3. Véhicule :</b>							
3.1	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.2	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

3.3	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	3 heures	\$	\$	\$	\$
3.4	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.5	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
3.6	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
<b>4. Matériaux :</b>							
4.1	Boîtes de carton standard 2 p <sup>3</sup>	Par boîte	600 unités	\$	\$	\$	\$
4.2	Location – Bacs en plastique réguliers avec couvercle	Chacun/ par jour	250 unités	\$	\$	\$	\$
4.3	Ruban d'emballage de 3 po x 1-7/8 po de largeur, rouleau de 66 m	Par rouleau	60 unités	\$	\$	\$	\$

4.4	Étiquettes d'emballage, 12 étiquettes de 3 po (l) x 2 po (h) par feuille	Par feuille	125 unités	\$	\$	\$	\$
4.5	Fournitures d'emballage particulières : 1. Film à bulles d'air 2. Ruban double face 3. Emballage moulant 4. Sacs pour clavier 5. Attaches et ancrages 6. Attaches des bacs	1. /rouleau 2. /rouleau 3. /rouleau 4. /chacun 5. /sac 6. /chacun	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation
4.6	Frais de livraison : Livraison du matériel d'emballage, des boîtes, des bacs, etc.	Prix par lot	8 lots	\$	\$	\$	\$

**5. Installation du système :**

5.1	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.2	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.3	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.4	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

6. Installations d'entreposage :							
6.1	Indiquer l'emplacement des installations d'entreposage :  Adresse: *1 000 pi2 Superficie d'entreposage estimative pour chaque déménagement  - Toute période inférieure à un mois fera l'objet d'un calcul au prorata sur une base hebdomadaire.	pi2/mois	40 déménagements par mois*	\$	\$	\$	\$
<b>Prix calculé total pour l'emplacement n° 9 :</b>							\$

**Remarque : Toutes les lignes et rangées surlignées en gris seront retirées au moment de la délivrance de l'offre à commandes.**

**3.1.10 Emplacement n° 10: Sud-Ouest 3 (SO 3) – À l'est jusqu'à Chatham et Kent, à l'ouest jusqu'à Windsor, au nord jusqu'à Sarnia et au sud jusqu'à Leamington.**

			A	B	C	D	E
N°	Catégorie de la main-d'œuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité	Utilisation estimée par année	Année 1 (firm prix unitaire)	Année 2 (firm prix unitaire)	Année 3 (firm prix unitaire)	Prix calculé [taxes applicables en sus] (AxB)+(AxC)+(AxD)
<b>1. Coût de mobilisation et de démobilitation:</b>							
1.1	Tous les frais de transport de l'équipement et du personnel à destination et en provenance du lieu de travail (de porte à porte), y compris le temps de déplacement pour le personnel ainsi que le véhicule et le chauffeur pour se rendre sur les lieux.	Taux fixe par véhicule par jour	8 jours	\$	\$	\$	\$
<b>2. Main-d'œuvre :</b>							
2.1	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, durant les heures normales de travail : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$

2.2	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$
2.3	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
2.4	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
<b>3. Véhicule :</b>							
3.1	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.2	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

3.3	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	3 heures	\$	\$	\$	\$
3.4	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.5	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
3.6	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
<b>4. Matériaux :</b>							
4.1	Boîtes de carton standard 2 p <sup>3</sup>	Par boîte	600 unités	\$	\$	\$	\$
4.2	Location – Bacs en plastique réguliers avec couvercle	Chacun/ par jour	250 unités	\$	\$	\$	\$
4.3	Ruban d'emballage de 3 po x 1-7/8 po de largeur, rouleau de 66 m	Par rouleau	60 unités	\$	\$	\$	\$

4.4	Étiquettes d'emballage, 12 étiquettes de 3 po (l) x 2 po (h) par feuille	Par feuille	125 unités	\$	\$	\$	\$
4.5	Fournitures d'emballage particulières : 1. Film à bulles d'air 2. Ruban double face 3. Emballage moulant 4. Sacs pour clavier 5. Attaches et ancrages 6. Attaches des bacs	1. /rouleau 2. /rouleau 3. /rouleau 4. /chacun 5. /sac 6. /chacun	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation
4.6	Frais de livraison : Livraison du matériel d'emballage, des boîtes, des bacs, etc.	Prix par lot	8 lots	\$	\$	\$	\$

**5. Installation du système :**

5.1	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.2	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.3	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.4	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

6. Installations d'entreposage :							
6.1	Indiquer l'emplacement des installations d'entreposage :  Adresse: *1 000 pi2 Superficie d'entreposage estimative pour chaque déménagement  - Toute période inférieure à un mois fera l'objet d'un calcul au prorata sur une base hebdomadaire.	pi2/mois	40 déménagements par mois*	\$	\$	\$	\$
<b>Prix calculé total pour l'emplacement n° 10 :</b>							\$

**Remarque : Toutes les lignes et rangées surlignées en gris seront retirées au moment de la délivrance de l'offre à commandes.**

**3.1.11 Emplacement n° 11: Région du Grand Toronto et environs (RGTE) – Grand Toronto, et à l'est jusqu'à Clarington, à l'ouest jusqu'à Halton Hills et Milton, au nord jusqu'à Newmarket et au sud jusqu'au lac Ontario.**

			A	B	C	D	E
N°	Catégorie de la main-d'œuvre, des installations d'usine ou des matériaux	Unité	Utilisation estimée par année	Année 1 (firm prix unitaire)	Année 2 (firm prix unitaire)	Année 3 (firm prix unitaire)	Prix calculé [taxes applicables en sus] (AxB)+(AxC)+(AxD)
<b>1. Coût de mobilisation et de démobilitation:</b>							
1.1	Tous les frais de transport de l'équipement et du personnel à destination et en provenance du lieu de travail (de porte à porte), y compris le temps de déplacement pour le personnel ainsi que le véhicule et le chauffeur pour se rendre sur les lieux.	Taux fixe par véhicule par jour	8 jours	\$	\$	\$	\$
<b>2. Main-d'œuvre :</b>							
2.1	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, durant les heures normales de travail : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$

2.2	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi inclusivement	Par heure	50 heures	\$	\$	\$	\$
2.3	<b>Superviseur :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
2.4	<b>Assistant :</b> Heures de travail productif sur place, <u>en dehors des heures normales de travail</u> : du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	60 heures	\$	\$	\$	\$
<b>3. Véhicule :</b>							
3.1	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.2	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

3.3	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	3 heures	\$	\$	\$	\$
3.4	<b>Fourgonnette avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	5 heures	\$	\$	\$	\$
3.5	<b>Camion porteur avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
3.6	<b>Camion remorque avec conducteur :</b> <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés. REMARQUE : Le conducteur désigné aux présentes aidera également au déménagement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
<b>4. Matériaux :</b>							
4.1	Boîtes de carton standard 2 p <sup>3</sup>	Par boîte	600 unités	\$	\$	\$	\$
4.2	Location – Bacs en plastique réguliers avec couvercle	Chacun/ par jour	250 unités	\$	\$	\$	\$
4.3	Ruban d'emballage de 3 po x 1-7/8 po de largeur, rouleau de 66 m	Par rouleau	60 unités	\$	\$	\$	\$

4.4	Étiquettes d'emballage, 12 étiquettes de 3 po (l) x 2 po (h) par feuille	Par feuille	125 unités	\$	\$	\$	\$
4.5	Fournitures d'emballage particulières : 1. Film à bulles d'air 2. Ruban double face 3. Emballage moulant 4. Sacs pour clavier 5. Attaches et ancrages 6. Attaches des bacs	1. /rouleau 2. /rouleau 3. /rouleau 4. /chacun 5. /sac 6. /chacun	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	1) \$ 2) \$ 3) \$ 4) \$ 5) \$ 6) \$	Ne s'applique pas aux fins de l'évaluation
4.6	Frais de livraison : Livraison du matériel d'emballage, des boîtes, des bacs, etc.	Prix par lot	8 lots	\$	\$	\$	\$

**5. Installation du système :**

5.1	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.2	<b>Superviseur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.3	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>Durant les heures normales de travail</u> : de 8 h à 17 h; du lundi au vendredi inclusivement.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$
5.4	<b>Installateur</b> : Heures de travail productif sur place (p. ex. montage ou démontage du mobilier). <u>En dehors des heures normales de travail</u> , du lundi au vendredi inclusivement, toute la journée le samedi, le dimanche et les jours fériés.	Par heure	25 heures	\$	\$	\$	\$

<b>6. Installations d'entreposage :</b>							
6.1	Indiquer l'emplacement des installations d'entreposage :  Adresse: *1 000 pi2 Superficie d'entreposage estimative pour chaque déménagement  - Toute période inférieure à un mois fera l'objet d'un calcul au prorata sur une base hebdomadaire.	pi2/mois	40 déménagements par mois*	\$	\$	\$	\$
<b>Prix calculé total pour l'emplacement n° 11 :</b>							\$

**Remarque : Toutes les lignes et rangées surlignées en gris seront retirées au moment de la délivrance de l'offre à commandes.**